



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Demande de renseignements pour le processus d'approvisionnement concernant les services Wi-Fi du gouvernement du Canada

Demande de renseignements n°	15-34077	Date	01 février 2016
Dossier GCDocs n°	3805480	Référence du SEAOG n°	PW-16-00717284

Bureau émetteur	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13 ^e étage, 13-125 Ottawa (Ontario) K1P 0B6		
Autorité contractante (L'autorité contractante est le représentant de SPC pour tous les commentaires et toutes les questions portant sur le présent document.)	Nom	Ryan Orr	
	N° de téléphone	613-291-1292	
	Adresse électronique	Ryan.Orr@canada.ca	
	Adresse postale	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13 ^e étage, 13-125 Ottawa (Ontario) K1P 0B6	
Date et heure de clôture	26 février 2016 à 14 h		
Fuseau horaire	Heure normale de l'Est (HNE)		
Destination des biens ou des services	Sans objet – Demande de renseignements uniquement		
Courriel auquel la réponse doit être envoyée avant la date de clôture	Ryan.Orr@canada.ca		

SERVICES PARTAGÉS CANADA

Demande de renseignements pour le processus d’approvisionnement concernant les services Wi-Fi du gouvernement du Canada

TABLE DES MATIÈRES

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 Introduction.....	3
1.2 Aperçu du projet.....	3
1.3 Données historiques ou volumétriques.....	5
1.4 Soumission de questions	5
2. RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA.....	5
2.1 Questions pour l’industrie.....	5
3. RÉPONSE DES FOURNISSEURS	7
3.1 Présentation d’une réponse.....	7
3.2 Confidentialité	7
4. EXAMEN DES RÉPONSES PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA	7
4.1 Examen des réponses	7
4.2 Équipe d’examen	7
4.3 Activité de suivi	7

SERVICES PARTAGÉS CANADA

Demande de renseignements pour le processus d'approvisionnement concernant les services Wi-Fi du gouvernement du Canada

1. Renseignements généraux

1.1 Introduction

- a) **Phase 1 du processus d'approvisionnement** : La présente demande de renseignements (DDR) constitue la première phase d'un processus d'approvisionnement mené par Services partagés Canada (SPC) pour les services Wi-Fi du gouvernement du Canada (le « **projet** »). Les fournisseurs sont invités à présenter des réponses afin d'aider le gouvernement du Canada à préciser ses exigences concernant le projet. Les fournisseurs ne sont pas tenus de présenter une réponse à la présente DDR pour pouvoir participer aux phases suivantes du processus d'approvisionnement concernant le projet.
- b) **L'étape de la DDR n'est pas une demande de soumissions** : La présente DDR ne constitue pas une demande de soumissions ou un appel d'offres. Aucun contrat ne sera attribué à la suite des activités tenues au cours de la présente DDR. Le gouvernement du Canada se réserve le droit d'annuler toute exigence préliminaire décrite dans le cadre du projet à tout moment pendant la DDR ou pendant toute autre étape du processus d'approvisionnement. Étant donné que le processus de la DDR et toute activité d'approvisionnement connexe sont susceptibles d'être partiellement ou entièrement annulés par le gouvernement du Canada, l'étape de la DDR peut ne pas aboutir à des processus d'approvisionnement subséquents.
- c) **Coûts des réponses** : SPC ne remboursera pas au fournisseur ou à ses représentants les frais généraux ou les dépenses liés à la participation aux activités de l'étape de la DDR. Il leur incombe par ailleurs d'assurer leurs propres recherches indépendantes, processus de diligence raisonnable et enquêtes ainsi que d'obtenir des conseils indépendants qu'ils jugent nécessaires et souhaitables dans le cadre de leur participation au processus de la DDR et au processus d'approvisionnement futur.

1.2 Aperçu du projet

- a) **Aperçu du projet** :

SPC planifie de permettre le télétravail, le réseautage et le travail d'équipe dans un environnement sans fil. Ces plans font partie du Plan d'activités intégré 2015-2016 de SPC à l'appui de l'initiative Objectif 2020.

SPC travaille à fournir des services Wi-Fi sécurisés dans les immeubles à bureaux de partout au pays. À l'heure actuelle, environ 21 000 fonctionnaires ont accès à un environnement sans fil. L'objectif est de permettre à 40 % des fonctionnaires d'y avoir accès d'ici mars 2017, et à 80 % d'ici mars 2020.

Au cours des quelques dernières années, SPC a assuré la gestion de projet pour différentes solutions de déploiement de partenaires visant à offrir aux employés un environnement Wi-Fi dans leurs réseaux ministériels respectifs. Les déploiements actuels permettent aux utilisateurs du gouvernement du Canada de profiter d'une expérience similaire à celle que leur offre leur bureau, où ils se connectent sans heurt à leur réseau ministériel. Par ailleurs,

si un utilisateur du gouvernement est un visiteur étudiant d'une école du gouvernement du Canada, l'intention de ce projet est de donner cet utilisateur la capacité de brancher à l'Internet à titre d'invité parrainé de l'école.

Objectif du projet

Étant donné que les déploiements actuels de SPC sont propres aux partenaires, ils ne facilitent pas l'itinérance pour les utilisateurs du gouvernement du Canada dans l'un ou l'autre des emplacements du gouvernement du Canada. SPC a l'intention de fournir un nouveau service entièrement géré qui répondra aux exigences principales suivantes :

- permettre à tous les utilisateurs du gouvernement du Canada de se brancher à tout service Wi-Fi du gouvernement du Canada, peu importe l'emplacement;
- fournir des salles de réunion de la haute direction munies du Wi-Fi et accessibles à tous les utilisateurs du gouvernement du Canada.

Les utilisateurs seraient en mesure de se connecter à leur propre réseau ministériel au moyen de n'importe quel accès Wi-Fi du gouvernement du Canada, d'une manière semblable à l'expérience offerte dans les hôtels aux personnes qui voyagent pour affaires – les utilisateurs ouvrent une session sur une page d'accueil sur laquelle figure la politique d'utilisation d'Internet qui s'applique, puis ils peuvent accéder à leur réseau ministériel.

Le but de la demande de renseignements

SPC publie la présente DDR dans le but de présenter par la suite une demande de propositions visant des services Wi-Fi commerciaux entièrement gérés. Le fournisseur retenu déploierait alors rapidement les services Wi-Fi dans les immeubles du gouvernement partout au Canada, d'un océan à l'autre. Les points d'accès sans fil dans ces immeubles du gouvernement permettraient d'accéder à une courte liste de sites autorisés (habituellement, des passerelles d'accès à distance protégé du gouvernement du Canada).

L'intention actuelle est que le fournisseur retenu posséderait et gérerait les services Wi-Fi, et le gouvernement du Canada payerait un abonnement mensuel. Le trafic sur le Wi-Fi passerait par le réseau détenu et géré par le fournisseur et se terminerait sur un point d'appairage de réseau avec le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du site Internet public ou d'un point d'appairage entre le fournisseur et le réseau commun géré par SPC. L'utilisateur final ouvrirait une session avec l'accès à distance protégé de l'ordinateur client et se rendrait dans le tunnel de réseau privé virtuel de son ministère hôte. De là, il accéderait à son réseau ministériel et au site Internet public (par l'intermédiaire du réseau ministériel).

b) Portée du processus d'approvisionnement prévu :

- i) **Utilisateurs clients potentiels** : La présente DDR est publiée par SPC. SPC prévoit utiliser le contrat attribué à la suite d'une demande de soumissions subséquente pour fournir des services partagés à un ou à plusieurs de ses clients. Les clients de SPC comprennent SPC lui-même, les institutions fédérales pour qui ses services sont obligatoires à tout moment pendant la durée de l'instrument subséquent, ainsi que les autres organisations qui, sur une base facultative, choisissent de recourir à ses services de temps en temps, à tout moment pendant la durée de l'instrument subséquent. Tout processus d'approvisionnement subséquent n'empêchera pas SPC d'avoir recours à une autre méthode d'approvisionnement pour ses clients qui ont des besoins identiques ou semblables, à moins qu'une demande de soumissions subséquente concernant ce projet indique expressément le contraire.
- ii) **Nombre de contrats** : Le Canada envisage actuellement d'attribuer un (1) contrat.
- iii) **Durée de tout contrat subséquent** : Le Canada n'a pas encore déterminé la durée du contrat ou si elle va inclure les années d'option.

- c) **Exception au titre de la sécurité nationale** : Le Canada a invoqué l'exception au titre de la sécurité nationale à l'égard de la présente demande et, par conséquent, aucun des accords commerciaux ne s'applique à celle-ci.
- d) **Préférence à l'égard des produits et services canadiens**: Pour cette demande, une préférence peut être accordée aux produits ou aux services canadiens. Ces préférences seront décrites dans les demandes de soumissions subséquentes.
- e) **Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)** : Cette demande vise tous les projets réalisés partout au Canada. Une petite partie de ces travaux pourrait être effectuée dans des zones visées par une ERTG.

1.3 Données historiques ou volumétriques

Les données sur l'effectif de la fonction publique sont accessibles sur le site Web suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/psm-fpfm/modernizing-modernisation/stats/ssen-ane-fra.asp>. Ce n'est pas chaque fonctionnaire qui aura un appareil qui va utiliser le service Wi-Fi proposée. Par conséquent, les fournisseurs devraient pas anticiper que chaque fonctionnaire deviendra un utilisateur du service. Comme cela est un service qui n'a jamais été déployé partout au Canada, le Canada ne possède pas de données sur l'utilisation historique d'un service similaire et ne peut pas faire un engagement en ce qui concerne son utilisation future d'un service Wi-Fi commerciaux entièrement gérés. Les données sur l'effectif de la fonction publique sont fournies à titre d'information seulement. Bien qu'elles représentent la meilleure information que possède SPC, SPC ne garantit pas qu'elles soient complètes ou ne contiennent aucune erreur.0

1.4 Soumission de questions

- a) Les questions sur la présente DDR peuvent être transmises à l'autorité contractante à l'adresse électronique indiquée sur la page couverture. Ces questions devraient être présentées à l'intérieur de la période de questions indiquée ci-dessous. Il est possible qu'on ne puisse pas répondre aux questions reçues après cette période.

Période de questions : Les questions doivent être soumises au plus tard le jeudi 12 février 2016 à 14 h (heure nationale de l'Est).
- b) Les répondants devraient indiquer le plus exactement possible le numéro d'article de la DDR auquel renvoie leur question. Ils devraient présenter chaque question de la façon la plus détaillée possible pour permettre au Canada d'y apporter des réponses exactes.
- c) Pour garantir l'uniformité et la qualité des renseignements communiqués aux fournisseurs, les questions importantes reçues ainsi que leurs réponses seront publiées dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement sous forme d'une modification de la présente DDR.

2. Renseignements demandés par le gouvernement du Canada

2.1 Questions pour l'industrie

Le Canada demande à l'industrie de répondre aux questions ou aux demandes suivantes :

1. Le répondant offre-t-il des services Wi-Fi commerciaux au point qui répondraient aux besoins globaux du gouvernement du Canada, comme ils sont actuellement décrits?
2. Le répondant travaille-t-il actuellement à l'élaboration de services Wi-Fi commerciaux qui répondraient aux besoins globaux du gouvernement du Canada, comme ils sont actuellement décrits?

3. Le répondant est invité à présenter la description de ses services Wi-Fi sous une forme ou une autre (p. ex. adresse de sites Web, documents électroniques, documents papier).
4. Le répondant est invité à présenter sa stratégie de service en ce qui concerne ses services Wi-Fi accompagnée des calendriers prévus indiquant quand les versions des services Wi-Fi pourraient être disponibles aux fins d'utilisation commerciale.
5. Le répondant est invité à présenter en référence des clients qui utilisent ses services Wi-Fi existants. Le gouvernement du Canada est particulièrement intéressé par les clients dont la situation est similaire à la sienne du point de vue de la sécurité et de la présence nationale.
6. Le répondant est invité à transmettre toute certification concernant ses services Wi-Fi, comme les normes ISO 9000 ou les attestations de sécurité.
7. Le répondant est invité à présenter son plan d'activités pour ses services Wi-Fi, axé sur son marché et ses industries cibles.
8. Le répondant est invité à présenter ses prix de catalogue uniques et répétitifs accessibles à la population.
9. Le répondant serait-il disposé à accepter et à utiliser l'équipement fourni par le gouvernement, comme l'installation de câbles des immeubles à bureaux du gouvernement du Canada, sans nuire à la responsabilisation du répondant pour le fonctionnement des services?
10. On demande au répondant de cibler les avantages, les risques et les problèmes associés à la possession par le Canada versus le fournisseur de services des composants d'un service Wi-Fi.
11. Étant donné que la portée potentielle de SPC pour des services Wi-Fi est actuellement de 3 000 emplacements de bureaux à l'échelle du pays, le répondant est invité à indiquer sa capacité à déployer les services rapidement dans les 13 provinces et territoires, dans les grands centres métropolitains et dans les régions isolées.
12. Le répondant est invité à décrire la façon dont il pourrait fournir des avantages aux groupes visés par des ERTG.
13. Le répondant est invité à proposer les éléments qui devraient figurer dans une DDR concernant des services Wi-Fi de façon que le gouvernement du Canada obtienne le meilleur rapport qualité-prix.
14. On demande au répondant d'indiquer les éléments de coût de ses services Wi-Fi.
15. Le répondant est invité à décrire la façon dont il fournirait la bande passante requise dans le cadre des services entièrement gérés qu'il pourrait être appelé à fournir.
16. Le répondant est invité à conseiller le gouvernement du Canada sur la façon de structurer les éléments de coût de ses services Wi-Fi.
17. Le répondant est invité à conseiller le gouvernement du Canada sur la façon de décrire ses besoins en matière de services Wi-Fi de façon à garantir la pérennité du contrat subséquent pour des services Wi-Fi.
18. Le répondant est invité à présenter un modèle d'établissement des prix qui pourrait aider SPC dans le cadre des scénarios d'approvisionnement et de déploiement.
19. Quelle période de contrat et combien d'années d'option le répondant recommanderait-il au gouvernement du Canada, et pourquoi?

3. Réponse des fournisseurs

3.1 Présentation d'une réponse

- a) **Date et lieu de présentation des réponses?** Les fournisseurs qui souhaitent fournir une réponse doivent l'envoyer à l'autorité contractante par courriel à l'adresse électronique destinée à la présentation des réponses qui figure sur la page de couverture avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de couverture du présent document.
- b) **Responsabilités en ce qui a trait à la présentation des réponses dans les délais prescrits :** Il incombe à chaque fournisseur de s'assurer que sa réponse est livrée à la bonne adresse électronique et qu'elle est reçue dans les délais prescrits.
- c) **Identification de la réponse :** Chaque fournisseur veillera à ce que son nom, l'adresse de l'expéditeur, le numéro de la demande d'information et la date de clôture apparaissent bien en vue dans la réponse. Le fournisseur doit également désigner un représentant avec lequel le gouvernement du Canada pourra communiquer au sujet de la réponse et indiquer le nom de la personne, son titre, son adresse, son numéro de téléphone et son adresse électronique.

3.2 Confidentialité

Si un fournisseur juge que certaines parties de ses réponses sont exclusives ou confidentielles, celles-ci doivent porter clairement la mention exclusive ou confidentielle. Le gouvernement du Canada traitera les réponses conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de toute autre loi en vigueur.

4. Examen des réponses par le gouvernement du Canada

4.1 Examen des réponses

Les réponses ne feront pas l'objet d'une évaluation officielle. Toutefois, le gouvernement du Canada pourra utiliser les réponses reçues afin d'élaborer ou de modifier sa stratégie d'approvisionnement. Le gouvernement du Canada examinera l'ensemble des réponses reçues avant l'heure et la date de la clôture de la DDR. Il peut, à sa discrétion, les examiner après la date de clôture de la DDR.

4.2 Équipe d'examen

Une équipe d'examen composée de représentants du gouvernement du Canada passera en revue et examinera les réponses. Le gouvernement du Canada peut faire appel à ses propres experts-conseils ou personnes-ressources pour examiner les réponses. Les membres de l'équipe d'examen ne participeront pas nécessairement tous à l'ensemble du processus d'examen.

4.3 Activité de suivi

Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec tous les fournisseurs pour leur poser des questions supplémentaires ou obtenir des précisions relativement à un aspect ou l'autre d'une réponse. Le suivi du gouvernement du Canada peut nécessiter une réponse écrite supplémentaire ou une réunion avec les représentants du gouvernement du Canada.